



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

*Cabinet de la Préfète  
Service régional et départemental  
de la Communication Interministérielle*

21/06/2016

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Passage au niveau veille saisonnière (niveau 1) du plan canicule

**Comme chaque année, au 1<sup>er</sup> juin, le niveau 1 – veille saisonnière (carte vigilance verte pour Météo France) du Plan National Canicule (PNC) – a été déclenché, sur le territoire national et il sera automatiquement désactivé au 31 août sauf si les conditions météorologiques particulières justifient son maintien.** Ce premier niveau est destiné à sensibiliser l'ensemble de la population à la survenue d'un éventuel épisode de canicule pour que chacun reste mobilisé et fasse preuve de solidarité au sein du cercle familial ou de voisinage.

Le niveau 2 - avertissement chaleur (vigilance jaune) - pourra être activé par Météo France si nécessaire. En cas de fortes chaleurs constatées sur le département de la Côte d'Or, deux autres niveaux pourront être activés par le Préfet de la Côte-d'Or, en articulation avec les niveaux de vigilance météorologique à savoir :

Niveau 3 – alerte canicule – (carte de vigilance orange pour Météo France)

Niveau 4 – mobilisation maximale – (carte vigilance rouge pour Météo France)

La Préfecture de la Côte-d'Or, en lien étroit avec l'Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté, assure une vigilance quotidienne, et se tient prête à mobiliser l'ensemble des services sanitaires du département, mettant en oeuvre les mesures de prévention prévues dans le plan national canicule, adaptées au niveau local.

**Pour mémoire, le niveau alerte canicule est atteint dans le département de la Côte-d'Or lorsque sont enregistrés sur 3 jours consécutifs une température de jour de 34° C et de 19° la nuit.**